

Le Conseil Municipal de PALAJA se réunira le :

MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 20H30 à la mairie de PALAJA.

L'ordre du jour est le suivant :

1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 06/07/2023

2°) DECISION PRISE PAR Mr LE MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

3°) PERSONNEL COMMUNAL :

- Abrogation de la délibération n° 2023/23 portant modification du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et substitution d'une délibération corrigée

4°) CARCASSONNE AGGLO – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

- Présentation du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la C.A.C. au titre des exercices 2016 et suivants.

5°) CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. de l'AUDE :

- Désignation d'un Référent Déontologue pour les Elus Locaux, selon la Loi 3DS du 21/02/2022

6°) SERVICE DE GESTION COMPTABLE – FINANCES :

- Expérimentation du C.F.U. (Compte Financier Unique) – Convention avec l'Etat et la DDFIP

7°) FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 :

- Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers et décision modificative sur B.P. M57-2023

8°) QUESTIONS DIVERSES :